

SEANCE DU 04 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE - Mmes Nathalie PHILIPPE - Céline BEGIN - Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN.

Absent excusé : Jacqueline GASSIN

Olivier BOUTIN a donné procuration à Michel BONNET

Delphine CALICIS a donné procuration à Karine BERTRAND

Benoît MARCOUL a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI

Jean-Paul HUC a donné procuration à Jean-Fabien SAGE

Adeline CARRENO a donné procuration à Catherine ESQUEVIN

Corinne CALVIERE a donné procuration à Jean-Pierre ROZIERES

Secrétaire : Karine BERTRAND

Compte rendu de la réunion du 06.03.2017 : la lecture du dernier P.V donne lieu à une observation à propos de la vente de bois : il y a lieu de rajouter le coût des 2 devis présentés par les sociétés contactées :

Société ATTM 10 022.40 € TTC

Société TROUCHE 11 400 € TTC

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT (N° 19-2017)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 conforme au compte de gestion, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 166.31 € et un excédent d'investissement de 19 20122 €,

Considérant les restes à réaliser,

Le conseil municipal

- approuve le compte administratif
- approuve le compte de gestion émis par la trésorerie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE (N° 20-2017)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 conforme au compte de gestion, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 558 293.87 € et un excédent d'investissement de 320 799.95 €,

Considérant les restes à réaliser,

Le conseil municipal

- approuve le compte administratif
- décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement soit 96 381.05 € article 1068
- approuve le compte de gestion émis par la trésorerie

VOTE DES TAXES LOCALES (N° 21-2017)

M. le maire présente l'état de notification 1259 des taxes locales,

M. le maire en accord avec la commission finances propose de ne pas revaloriser les 3 taxes,

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de voter les 3 taxes comme suit :

TAXES	BASE 2010	TAUX 2016	TAUX 2017	PRODUIT
Taxe habitation	1 236 000	9.03	9.03	111 611
Foncier bâti	843 700	16.63	16.63	140 307

Foncier non bâti	105 600	60.55	60.55	63 941
			TOTAL	315 859

TOUR DE GARDE DEFINITIF

Le tableau du tour de garde pour les 2 tours de l'élection présidentielle est finalisé. Il sera envoyé dès demain matin à tous les conseillers municipaux. M. le maire rappelle que les bureaux sont ouverts de 8 h à 19 h.

VENTE A M. CASTAGNE DES PARCELLES 1060 ET 1061 A ARZAC (N° 22-2017)

M. et Mme CASTAGNE J. Claude demeurant à Arzac 81140 Cahuzac sur Vère se portent acquéreurs des parcelles D1060 pour 0 a 58 ca et 1061 pour 2 a 41 ca sises commune de Cahuzac sur Vère.

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité cette vente aux conditions suivantes:

Prix au m2 fixé lors du conseil du 06.09.2016 à 0,60 € le m2.

Le coût total s'élève donc à 179,40 €. Les frais d'acte et autres frais s'il devait y en avoir sont à la charge des preneurs.

La proposition est votée à l'unanimité des membres présents et le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte.

DEVIS TOITURE MAIRIE (N° 23-2017)

Suite aux dégâts du plafond de la salle du conseil municipal, M. le maire informe le conseil qu'il a fait faire des devis auprès de 3 entreprises pour la réfection de la toiture de la mairie. Il présente les 3 devis :

- GLAUDIS 16 593.36 € TTC
- BATI RENOV 18 894.00 € TTC
- ECO LILAS 13 530.00 € TTC

Après étude des 3 devis reçus de 3 charpentiers le conseil décide de retenir le moins disant à savoir la société ECOLILAS sise à SALLES pour un montant de 13 530 € TTC.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le devis.

HONORAIRES PRESBYTERE (N° 24-2017)

M. SAGE présente le coût prévisionnel chiffré par l'architecte ATELIER D'ARCHITECTURE DUCHET ESQUERRE (A2DE) sis à ALBI, 37 Place Fernand Pelloutier et qui s'élève à 17 100 € HT.

Les honoraires du cabinet d'architecte s'élèvent à 9,5 % du coût prévisionnel des travaux.

Le conseil valide le coût des honoraires et charge M. le maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre en excluant explicitement le coût du décrépiage et du rejointoiment des façades qui sera fait mais exclu du marché supportant des honoraires d'architecte.

RUE DE LA BRECHE ET RUE DE L'EGLISE (N° 25-2017)

La réfection de la rue de la Brèche, de la rue de l'église et l'enfouissement des réseaux seront faits sous l'égide de l'agglo. Une partie sera à la charge de l'agglo et le reliquat à la charge de la mairie.

La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet BADOC sis à CAUSSADE (82) pour un coût de 3 402 € HT.

Le conseil valide cette prestation et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire au lancement de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- une bordure de trottoirs a été coupée devant la maison appartenant à la famille Jean demeurant rte de la Bélautié 81140 Cahuzac sur Vère sans autorisation de la mairie. Un courrier sera envoyé pour demander le rétablissement de ces bordures
- dans le quartier du Pech des administrés se plaignent de la nuisance causée par les aboiements continus de plusieurs chiens. Dans le quartier en effet il n'y a pas moins de 15 animaux ont été dénombrés. Conscients des nuisances produites, le conseil municipal demande à M. le Maire d'envoyer un courrier

à tous ces propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire afin d'arrêter ces aboiements. Une date limite sera imposée au-delà de laquelle les services de gendarmerie seront avertis.

- le conseil municipal enfants vient d'être élu le 29.03.2017. Il y a 7 élus et leur première réunion de travail est fixée au 28 avril 2017
- une discussion sur le maintien des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre amène le conseil à prendre la décision de maintenir ces 2 dates et de faire la cérémonie le jour même de la commémoration ou le dimanche le plus proche. Le Maire est chargé de le communiquer au président des anciens combattants.
- une proposition de prix envoyée par M. FOLLOPPE demeurant à CAHUZAC SUR VERE a été reçue en mairie le 4 avril au matin. Cette proposition après l'envoi des convocations n'a pu être inscrite à l'ordre du jour. Elle est donc repoussée à une date ultérieure. Cependant le montant proposé paraît trop faible et la saisine du service des Domaines est envisagée si la discussion à l'amiable n'aboutit pas.
- plantation des rosiers : La plantation des rosiers commémorant les naissances des enfants de la commune durant l'année 2016 n'a pas eu le succès escompté. La décision du dernier conseil d'arrêter cette prestation est plus que jamais confirmée. Cependant Mme Esquevin propose avec une association de mettre en place un projet intitulé « les roses de la vère » destiné à recenser tous les vieux rosiers du village et à les multiplier pour ensuite demander aux habitants de planter chez eux ces variétés. Le coût pour la commune est égal à zéro. Cet inventaire sera fait le 23 mai 2017. Le 18 novembre 2017 une conférence à la salle des fêtes permettra de faire la synthèse de ce travail
- une proposition pour l'aménagement de la 2ème tranche du lotissement « Le clos du Vallon » a été faite auprès de la mairie. Rendez-vous jeudi 4 mai 2017 à 9 heures pour établir les suites à donner.
- ce matin Mme Calicis a présenté à Mme Claire Fita présidente de la commission finances de la région Occitanie le projet de la maison ASTROLABE. Ce projet d'une ampleur qui dépasse celle du périmètre de la commune mérite en effet d'être accompagné par la région.
- Date de la prochaine réunion : n'est pas fixée puisqu'aucune dotation de l'état ne nous est parvenue.

(Séance levée à 21 h 50)